

à Monsieur l'Inspecteur d'académie de la Marne

SE-UNSA MARNE

Objet : Mouvement intra 1er degré

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Forts de l'analyse que nous avons faite des mouvements précédents et dans la droite ligne des remarques et demandes que nous avons faites au groupe de travail « Lignes De Gestion mobilités » qui vient d'avoir lieu au rectorat, je me permets au titre des représentants des personnels UNSA de vous exprimer nos demandes.

- Dialogue social :

- Réunir les représentants au CTSD pour échanger sur les règles du mouvement avant présentation du document au CTSD.
- Présenter également le calendrier des opérations suffisamment tôt aux représentants des personnels, afin de leur permettre d'exercer correctement leurs missions auprès de leurs pairs.
- Communication dès l'issue de la phase principale, des statistiques : nombre de participants, nombre de mutés, de non mutés restant sur poste, non mutés participant en phase complémentaire. Barre barémiques des promus par école. Nombre de mutés sur vœu 1 puis par tranche de vœux. Nombre de collègues mutés par extension sur les vœux dits « zones infras/Mug », puis sur l'élargissement total possible.
- <u>Calendrier de saisie des vœux</u>: ne pas inclure l'entièreté des vacances scolaires afin d'une part que les collègues puissent avoir la possibilité d'appeler les écoles pour prendre des informations et de respecter, d'autre part, les délégués des personnels qui ont aussi droit à des congés.

- Sur les principes généraux :

Etablir une liste générale des postes comme il en était d'usage il y a 2 ans. L'an passé cette liste n'est pas parue et cela a posé problème pour nos collègues. Avec les menus déroulants, on ne trouve par définition « que ce que l'on cherche » et on risque de passer à côté de postes. Certains postes sont mal libellés ou pas libellés et confondus avec d'autres, ce qui ne se produit pas avec la liste générale des postes que Madame la gestionnaire mouvement prenait soin d'annoter pour

clarifier certains libellés confus. (Ex : BD Rep+, classes passerelle, dispositifs particuliers...). Nos collègues nous ont vraiment témoigné cette difficulté. Une liste générale permet également aux entrants dans le département d'avoir une vision générale. L'an passé, avec la même application de gestion Mvt1D, d'autres départements ont produit une liste des postes. Enfin et c'est important, la liste générale des postes sert à la rédaction de la fiche d'ajustement, l'application étant fermée.

- Rétablir le non maintien sur poste définitif : cette disposition permet de libérer un enseignant pour lui permettre de s'assurer à tout prix de ne pas revenir sur son poste d'origine : les raisons en sont diverses, changement de vie personnelle, difficultés interpersonnelles dans l'équipe, poste dont les contraintes sont devenues insupportables. Les postes libérés trouvent toujours preneurs, c'est le jeu du mouvement. Accepter cette disposition, c'est accepter de gérer humainement la situation de collègues qui prennent le risque d'abandonner un poste dont ils sont titulaires et qui ne souhaitent pas passer en cas particulier (inefficace en 1ère phase), ne souhaitant pas exposer leurs motivations à leur hiérarchie.
- Vœux « commune » : nous souhaitons voir intégrer dans la catégorie « vœux communes » des communes ayant plusieurs écoles. Cela a du sens pour des communes plus petites que les 6 communes actuellement ciblées.

- <u>Barème :</u>

- Nous souhaitons avoir un barème départemental avec des marges de souplesse par rapport au barème académique. Nous nous opposons à l'uniformisation des barèmes 1^{er} degré. Le plateau de « jeu » étant départemental, il n'y a pas lieu d'harmoniser entre départements. Les priorités légales fonction publique sont intégrées dorénavant et cela respecte donc le cadre imposé.
 - Nous souhaitons voir valoriser les enfants à un plus haut niveau, approchant la valeur de l'AGS par enfant
 - Nous souhaitons voir valoriser les postes fractionnés comme les LDG le permettent
 - Nous souhaitons voir valoriser les « priorités sociales et médicales », le terme de priorité étant devenu inapproprié. Nous demandons à ce que les collègues sollicitant le passage en cas particulier soient tout à fait informés que les points obtenus ne leur donnent pas une priorité mais un simple ajout de points.
 - Rapprochement de conjoint : les points rapprochement de conjoint sur vœu 1 doivent pouvoir être attribués pour un rapprochement d'un conjoint exerçant hors département.
 - Exercice sur postes difficiles: nous souhaitons voir valoriser les postes dans les écoles ayant un IPS de même catégorie que l'éducation prioritaire.

o Demande de modification des règles du mouvement :

- Fusion d'école > carte scolaire des directeurs. Actuellement le directeur en carte scolaire dans le regroupement fusionnant est celui qui détient le plus petit barème. Nous demandons à ce que la règle soit la même que pour les adjoints. Le dernier arrivé dans le regroupement, celui qui a donc la plus petite ancienneté serait carte scolaire, ce qui correspond aux Lignes directrices de Gestion (valorisation de l'ancienneté dans le poste)
- Carte scolaire paragraphe des postes + de maitres que de classes. Nous faisons remarquer que la rédaction appelle à confusion, car les postes dédoublés ne sont pas fléchés au mouvement (nous ne le voulons d'ailleurs pas) et cela n'a donc pas lieu d'être mentionné dans le document. Il y a confusion entre « poste » et « enseignants exerçant en classe dédoublée ».
- Situation de « défusion d'école » : cette situation n'est pas prévue dans le document. Il est important que si le cas se présente de rédiger un paragraphe pour la transparence des opérations.
- Cas de perte d'une décharge complète de direction : nous demandons à voir plus clairement indiqué le traitement de la situation de l'enseignant sur la « décharge complète de direction ». La formule actuelle est trop sibylline (« 2 enseignants perdent leur poste ») > la décharge de direction est considérée au même titre que l'ensemble des adjoints dans l'école.

Nous ne souhaitons pas l'élargissement des MUGS. Le MUG enseignant est plus protecteur pour nos collègues et il serait raisonnable de ne pas aller au-delà.

- <u>Cas particulier des affectations des futurs stagiaires PES</u> : nous souhaitons qu'une disposition leur permette d'indiquer des préférences d'affectation a minima sur zone.

Cet ensemble de demandes et de remarques est de nature à nourrir un échange entre nous. Les modifications successives du barème de base ne sont pas de nature à rassurer nos collègues, qui perdent leurs repères et sont déstabilisés, et cherchent le sens et à tout cela. Ces échanges sur les règles du mouvement sont absolument nécessaires à nos yeux et je vous remercie de bien vouloir organiser une réunion dans cette optique. Le dialogue social réel permettra de retrouver un peu de transparence.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en mon attachement au service public d'éducation et aux personnels que mes co-listiers élus et moi-même représentons.

Bien respectueusement,

Aline GEERAERTS Secrétaire départementale du SE-UNSA de la Marne

06 14 25 31 19